

## REGLEMENT DES 20 BORNES DE HUNINGUE

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roues motorisés ou non, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

### 1 - Lieu, date et nature de la compétition

Les 20 bornes de Huningue, course pédestre sur route, ont lieu à Huningue, le 11 mars 2018.

#### a - Inscriptions :

En ligne sur [www.achuningue.net](http://www.achuningue.net) ou [www.performance67.com](http://www.performance67.com) ou par courrier postal avec le bulletin d'inscription téléchargeable. Pas d'inscriptions par téléphone ou courriel. **Les inscriptions sur place ne sont pas souhaitées.** Nous encourageons vivement les pré-inscriptions. Les droits d'engagement seront majorés après le **7 mars 2018**.

#### b - Retrait des dossards :

Le jour de la manifestation, à partir de 8h00 au Triangle (rue de Saint-Louis)

#### c - Vestiaires et douches :

A la Maison des Sports (vestiaires non gardés)

#### d - Restauration :

Boissons et petite restauration au Triangle (pizzas et tartes flambées)

#### e - Départs et arrivées :

Rue de Saint-Louis, devant le Triangle et la Maison des sports

- 9h45 : 1,5 km course jeunes
- 10h00 : 20 km course à label et 20 km en relais 2x 10 km
- 10h30 : 5 km foulées Match

**f - Parcours :** <http://www.achuningue.net/nos-organisations/20-bornes-de-huningue-2018.html>

### 2 - Organisateur

Athlétic Club Huningue, 1 rue Alfred Kastler 68330 HUNINGUE

**Renseignements :** par courriel [contact@achuningue.net](mailto:contact@achuningue.net)

**Site internet :** [www.achuningue.net](http://www.achuningue.net)

### 3 - Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

#### a - Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- Junior (nés en 2000 et avant) pour la course de 20 km
- Cadet (nés en 2002 et avant) pour la course de 20 km en relais
- Minime (nés en 2004 et avant) pour la course de 5 km
- Poussin et benjamin (nés en 2005 à 2008) pour la course de 1,5 km

#### b - Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

Soit d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du Certificat médical. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (allemand et anglais accepté).

La remise du document doit se faire à l'inscription ou au plus tard lors du retrait du dossard.

#### **c - Droit d'inscription :**

Le droit d'inscription est de :

- **18 €** pour la course de 20 km / **26 €** après le 7 mars 2018
- **11 €** pour la course de 20 km en relais / **16 €** après le 7 mars 2018 (prix par coureur)
- **8 €** pour la course de 5 km / **12 €** après le 7 mars 2018
- **Gratuit** pour la course de 1,5 km / **3 €** après le 7 mars 2018

Modalités de paiement : Par CB pour les inscriptions en ligne et par chèque bancaire à l'ordre de l'AC Huningue pour les inscriptions par voie postale.

#### **d - Clôture des inscriptions**

La date limite des inscriptions est fixée au **7 mars 2018**

#### **e - Athlètes handisports**

Pour des raisons de sécurité, le parcours ouvert à la circulation ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

#### **f - Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (bulletin d'inscription signé par les parents).

#### **g - Dossard**

L'athlète doit porter visiblement (à l'avant), pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

#### **h - Rétraction**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, il est toutefois possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité et les coordonnées devront obligatoirement être précisées à temps à l'organisateur (contact par mail avant le 07/03/2018).

#### **i - Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **4 - Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **5 - Assurances**

### **a - Responsabilité civile**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance 4121633J souscrite auprès de MAIF, par l'intermédiaire de la FFA.

### **b - Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **6 - Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### **a - Jury**

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

### **b - Aide aux concurrents**

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

### **c - Suiveurs**

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

### **d - Limites horaires**

Le temps maximum alloué pour la course de 20 km est de 2h20mn. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course. Ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

## **7 - Classements et récompenses**

### **a - Classements**

Un classement scratch sera établi pour l'ensemble des courses

### **b - Récompenses**

T-shirt souvenir pour les participants des 20 km, 20 km en relais et 5 km

Prix aux meilleurs de chaque catégorie du 20 km et scratch du 5 km.

Prix sous forme de lot aux vainqueurs du relais (équipe hommes, équipe femmes, équipe mixte).

### **c - Primes**

Pour la course de 20 km : Primes aux vainqueurs masculin et féminin.

Prime de record 300 € : hommes 1h03'02'' - femmes 1h12'16''

### **d - Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants [www.achuningue.net](http://www.achuningue.net) , [www.performance67.com](http://www.performance67.com) , [www.athle67.athle.org](http://www.athle67.athle.org)

Conformément à la loi dite « informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

## **8 - Ravitaillements et rafraîchissement**

Pour la course de 20 km, postes de ravitaillement aux km 5, 10 et 15. A l'arrivée pour l'ensemble des courses.

## **9 - Sécurité et soins**

### **a - Voies utilisées**

La compétition se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

### **b - Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par la Protection Civile et un médecin présents sur la manifestation.

## **10 - Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## **11 - Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **12 - Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **13 - Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.